

Conseiller Pédagogique Départemental au numérique

Sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DASEN), et sous la responsabilité directe de l'inspecteur de l'Education nationale-adjoint et en liaison étroite avec l'IEN chargé du numérique, le conseiller pédagogique départemental au numérique participe à la mise en œuvre des orientations nationales ainsi que du programme de travail académique et départemental.

Condition requise :

Etre titulaire du CAFIPEMF option enseignement et numérique.

Missions :

- Il est le relais DAN et le représente au niveau départemental pour accompagner la politique du numérique. Il soutient dans ce cadre les IEN de circonscription et les chefs d'établissement en y apportant son expertise pédagogique.
- Il inscrit son action en faveur du développement de l'usage du numérique à l'école, en lien avec l'IEN en charge de la mission numérique 1^{er} degré. Il poursuit également son rôle d'E-RUN pour impulser et encourager les initiatives locales. Il prend en charge les animations pédagogiques et les stages de formation continue s'y référant plus particulièrement sur la circonscription de Privas/Lamastre.
- Il contribue avec les services de la DSDEN à la mise en œuvre de systèmes de gestion de contenus administratifs (site internet de la DSDEN, PIA, tweeter). Il est le référent départemental du portail intranet agent et met en place des formations pour chaque service de la DSDEN. Il est chargé du dossier relatif au pilotage académique des évaluations, assistance technique, élaboration des analyses et indicateurs des différents tableaux. Il assure une assistance à l'élaboration des tableaux de bord ainsi qu'à tout autre dossier complexe qui le nécessiterait.
- Il impulse le déploiement des parcours de formation à distance (M@gistère). Il participe à la mutualisation des parcours et informe régulièrement les équipes des nouveaux parcours nationaux. Il veille à former les nouveaux conseillers pédagogiques du département à l'utilisation de M@gistère pour le déploiement de leurs parcours.
- Il peut intervenir comme formateur à l'ESPE.
- Il fait le lien avec les différentes structures partenariales qui s'impliquent dans le numérique, notamment le Département.

Compétences attendues :

- Maîtriser les compétences de formateurs dans les différents cycles d'enseignement,
- Posséder une parfaite connaissance de l'environnement éducatif des 1^{er} et 2nd degrés
- Actualiser régulièrement ses connaissances,
- Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service
- Savoir communiquer à l'oral pour affirmer les choix institutionnels et aider à la formalisation des pratiques,
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation

Horaires et vacances :

L'horaire de travail est celui prévu par le statut de la fonction publique. Il faut envisager, lors des vacances scolaires, de travailler au-delà de la sortie des élèves et avant la pré-rentree.

Il est souhaitable, pour le bon fonctionnement du service, que tout conseiller pédagogique reste au moins trois ans sur le même poste.